

Profils des Fonds mutuels TD

Le 21 juillet 2010

Fonds sectoriels

Fonds ressources TD

Fonds ressources énergétiques TD

Fonds métaux précieux TD

Fonds communications et divertissement TD

Fonds science et technologie TD

Fonds sciences de la santé TD

Table des matières

| | |
|--------------------------------------------------|-----------|
| Fonds ressources TD | 1 |
| Fonds ressources énergétiques TD | 3 |
| Fonds métaux précieux TD | 5 |
| Fonds communications et divertissement TD | 7 |
| Fonds science et technologie TD | 9 |
| Fonds sciences de la santé TD | 11 |

Détail du Fonds

| | |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de fonds | Ressources naturelles |
| Titres offerts | Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs Série Institutionnelle |
| Date de mise en marché | Série Investisseurs – Le 4 janvier 1994 Série Institutionnelle – Non émise au public avant la date du présent prospectus Le Fonds a été créé le 15 décembre 1993. |
| Conseiller en valeurs | Gestion de Placements TD Inc. (GPTD) |
| Frais de gestion | Série Investisseurs – Jusqu'à 1,85 % (TPS et TVH en sus) Série Institutionnelle – Jusqu'à 1,50 % (TPS et TVH en sus) |
| Frais d'administration | Série Investisseurs – 0,20 % (TPS et TVH en sus) |

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés qui sont actives dans les industries des ressources et les industries connexes.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant dans des sociétés ayant des actifs de ressources solides, des équipes de gestion compétentes, des ressources financières solides et d'intéressantes évaluations relatives. Le Fonds investit principalement dans les actions et il évalue les industries d'un point de vue global, en recherchant les sociétés ayant un avantage concurrentiel durable. Le Fonds investit actuellement la majorité de son actif dans des sociétés canadiennes, mais peut également investir dans des titres étrangers. Le Fonds peut également acheter des titres de créance dans le cadre d'une stratégie défensive.

Le Fonds considère que les émetteurs œuvrant dans les industries des ressources et dans les industries connexes font partie des émetteurs participant à un ou à plusieurs des secteurs ci-après : l'énergie, les produits chimiques, les matériaux de construction, l'emballage et les conteneurs, les métaux et les mines, et enfin, les produits du papier et de la forêt.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options et de contrats à terme ou à livrer, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres de participation sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre de participation en question)
- profiter d'une exposition aux valeurs aurifères
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises
- augmenter le revenu
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique **Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension** de *Votre guide pour la compréhension des profils de Fonds* dans la première partie du présent document.

Compte tenu de certaines conditions du marché, le Fonds peut investir une partie de son actif dans des titres à court terme ou dans d'autres titres de créance.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Le présent document contient de l'information propre au Fonds ressources TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux fiducies de revenu
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié à la liquidité
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique *Risques propres à chaque Fonds* de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir pour les investisseurs disposés à investir à long terme qui :

- veulent une exposition au secteur des ressources
- contribuent au volet croissance d'un portefeuille diversifié
- sont disposés à accepter la nature cyclique des prix des marchandises
- sont disposés à accepter un niveau de risque modéré

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net et de gains en capital nets réalisés annuellement en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts des Séries est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

| | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|------------------------------------------|-------|-------|--------|--------|
| Série Investisseurs (\$) | 22,04 | 69,47 | 121,77 | 277,19 |
| Série Institutionnelle ¹ (\$) | – | – | – | – |

¹ Aucune part n'a été émise en date du présent prospectus simplifié.

Se reporter à la rubrique **Frais** de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.



Le présent document contient de l'information propre au Fonds ressources TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Détail du Fonds

| | |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de fonds | Ressources naturelles |
| Titres offerts | Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs |
| Date de mise en marché | Série Investisseurs – Le 23 novembre 1994 Le Fonds a été créé le 15 juillet 1994. |
| Conseiller en valeurs | Gestion de Placements TD Inc. (GPTD) |
| Frais de gestion | Série Investisseurs – Jusqu'à 1,85 % (TPS et TVH en sus) |
| Frais d'administration | Série Investisseurs – 0,20 % (TPS et TVH en sus) |

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés qui sont actives dans les industries des ressources énergétiques et les industries connexes.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant dans des sociétés ayant des actifs de ressources solides, des équipes de gestion compétentes, une solide situation financière et d'intéressantes évaluations relatives. Le Fonds investit principalement dans les actions et évalue les industries d'un point de vue global, en recherchant les sociétés ayant un avantage concurrentiel durable. Le Fonds investit actuellement la majorité de son actif dans des sociétés canadiennes, mais peut également investir dans des titres étrangers. Le Fonds peut également acheter des titres de créance dans le cadre d'une stratégie de placement prudente.

Le Fonds considère que les émetteurs œuvrent dans les industries des ressources énergétiques et dans les industries connexes si les activités commerciales de l'émetteur sont axées principalement sur (a) la construction ou la fourniture d'installations de forage pétrolier, d'équipement de forage et d'autres équipements et services du secteur de l'énergie, ou (b) l'exploration, la production, la commercialisation, le raffinage et/ou le transport de produits pétroliers et gaziers, du charbon et des combustibles consommables.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options et de contrats à terme ou à livrer, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres de participation sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre de participation en question)
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises
- augmenter le revenu
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique **Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de Votre guide pour la compréhension des profils de Fonds** dans la première partie du présent document.

Compte tenu de certaines conditions du marché, le Fonds peut investir une partie de son actif dans des titres à court terme ou dans d'autres titres de créance.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Le présent document contient de l'information propre au Fonds ressources énergétiques TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux fiducies de revenu
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié à la liquidité
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Au cours de la période de douze mois terminée le 7 juillet 2010, plus de 10 % de l'actif net du Fonds a été investi dans des actions ordinaires de Suncor Énergie Inc. Le pourcentage maximal de l'actif net du Fonds investi dans les titres de cet émetteur pendant cette période de douze mois était de 14,80 %. Le Fonds peut s'être exposé à un risque accru lié à la concentration en conséquence de ce placement.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique **Risques propres à chaque Fonds** de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir pour les investisseurs disposés à investir à long terme qui :

- veulent une exposition au secteur énergétique
- sont disposés à accepter la nature cyclique des cours énergétiques
- contribuent au volet croissance d'un portefeuille diversifié
- sont disposés à accepter un niveau de risque élevé

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net et de gains en capital nets réalisés annuellement en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts de la Série est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

| | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------------|-------|-------|--------|--------|
| Série Investisseurs (\$) | 22,04 | 69,47 | 121,77 | 277,19 |

Se reporter à la rubrique **Frais** de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.



Fonds Mutuels

Le présent document contient de l'information propre au Fonds ressources énergétiques TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Fonds métaux précieux TD

Détail du Fonds

| | |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de fonds | Métaux précieux |
| Titres offerts | Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs |
| Date de mise en marché | Série Investisseurs – Le 23 novembre 1994 Le Fonds a été créé le 15 juillet 1994. |
| Conseiller en valeurs | Gestion de Placements TD Inc. (GPTD) |
| Frais de gestion | Série Investisseurs – Jusqu'à 1,85 % (TPS et TVH en sus) |
| Frais d'administration | Série Investisseurs – 0,20 % (TPS et TVH en sus) |

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à réaliser une croissance du capital à long terme en investissant directement dans l'or, l'argent et le platine situés au Canada, dans des reçus de dépôt et des certificats attestant ces marchandises et dans des titres d'émetteurs canadiens et étrangers œuvrant dans l'exploration, l'extraction minière et la production de pierres et de métaux précieux.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant dans des sociétés ayant des actifs en ressources solides, des équipes de gestion compétentes, des capacités financières et d'intéressantes évaluations relatives. Le Fonds investit principalement dans les actions et évalue les industries d'un point de vue global, en recherchant les sociétés ayant un avantage concurrentiel durable. À l'heure actuelle, le Fonds investit la plus grande partie de son actif dans des sociétés canadiennes, mais peut également investir dans des titres étrangers. Le Fonds peut également acheter des titres de créance dans le cadre d'une stratégie de placement prudente. À titre d'exception aux restrictions canadiennes habituelles concernant les placements pour les fonds communs de placement, le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières la permission d'investir toute portion des actifs du Fonds dans, entre autres, l'or, l'argent, le platine et les diamants situés au Canada, et dans des reçus de dépôt et des certificats attestant ces marchandises.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options et de contrats à terme ou à livrer, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres de participation sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre de participation en question)
- profiter d'une exposition aux valeurs aurifères
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises
- augmenter le revenu
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 50 % de son actif net au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique **Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de Votre guide pour la compréhension des profils de Fonds** dans la première partie du présent document.

Compte tenu de certaines conditions du marché, le Fonds peut investir une partie de son actif dans des titres à court terme ou dans d'autres titres de créance.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Le présent document contient de l'information propre au Fonds métaux précieux TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux fiducies de revenu
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié à la liquidité
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Au cours de la période de douze mois terminée le 7 juillet 2010, plus de 10 % de l'actif net du Fonds a été investi dans des actions ordinaires de Goldcorp Inc. Le pourcentage maximal de l'actif net du Fonds investi dans les titres de cet émetteur pendant cette période de douze mois était de 16,17 %. Le Fonds peut s'être exposé à un risque accru lié à la concentration en conséquence de ce placement.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique **Risques propres à chaque Fonds** de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir pour les investisseurs disposés à investir à long terme qui :

- considèrent les métaux précieux et les pierres précieuses comme une source de valeur conventionnelle
- recherchent un moyen de protéger leur portefeuille contre les effets de l'inflation
- contribuent au volet croissance d'un portefeuille diversifié
- sont disposés à accepter un niveau de risque élevé

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net et de gains en capital nets réalisés annuellement en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts de la Série est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

| | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------------|-------|-------|--------|--------|
| Série Investisseurs (\$) | 22,04 | 69,47 | 121,77 | 277,19 |

Se reporter à la rubrique **Frais** de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.



Fonds Mutuels

Le présent document contient de l'information propre au Fonds métaux précieux TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Détail du Fonds

| | |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de fonds | Science et technologie |
| Titres offerts | Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs (\$CA) (\$US) Série Institutionnelle (\$CA) (\$US) |
| Date de mise en marché | Série Investisseurs – Le 28 novembre 1997 Série Institutionnelle – Le 18 octobre 2000 Le Fonds a été créé le 28 octobre 1997. |
| Conseiller en valeurs | T. Rowe Price Associates, Inc. (Baltimore, É.-U.) |
| Frais de gestion | Série Investisseurs – Jusqu'à 2,25 % (TPS et TVH en sus) Série Institutionnelle – Jusqu'à 1,50 % (TPS et TVH en sus) |
| Frais d'administration | Série Investisseurs – 0,30 % (TPS et TVH en sus) |

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement consiste à produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des sociétés dont les produits et services se rattachent aux industries des communications, des médias et du divertissement qui bénéficieront de la convergence de ces secteurs, des changements favorables de la réglementation et des marchés financiers avantageux qui fournissent la plus grande part du capital nécessaire.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant au moins 65 % de l'actif total du Fonds en actions ordinaires de sociétés actives dans tous les domaines du divertissement, des médias et des télécommunications, notamment les loisirs, l'édition, le cinéma, la câblodistribution, la téléphonie, les services cellulaires, la technologie et le matériel. Les actions sont choisies d'après une analyse fondamentale ascendante dont le but est de déterminer les sociétés offrant de bonnes perspectives de plus-value en utilisant des critères de croissance ou de valeur.

Le Fonds peut également investir dans des actions ordinaires internationales, des actions privilégiées, des titres hybrides, des titres à revenu fixe, des titres convertibles et des bons de souscription.

Pour atteindre son objectif de placement, le conseiller en valeurs peut, à sa discrétion, acheter des titres qui ne respectent pas les critères normaux de placement, dont la description est faite ci-dessus, lorsqu'il perçoit une occasion de gains extraordinaire. Ces situations extraordinaires peuvent survenir lorsque le conseiller en valeurs est d'avis que la valeur d'un titre pourrait augmenter pour divers motifs, notamment un changement de la direction, un événement extraordinaire affectant l'entreprise ou un déséquilibre temporaire de l'offre ou de la demande sur ce titre.

Le Fonds peut vendre des titres pour diverses raisons, notamment pour réaliser des gains, limiter ses pertes ou redéployer les actifs afin de profiter d'occasions plus intéressantes.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options et de contrats à terme ou à livrer, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres de participation sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre de participation en question)
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises
- augmenter le revenu
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le présent document contient de l'information propre au Fonds communications et divertissement TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique **Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension** de **Votre guide pour la compréhension des profils de Fonds** dans la première partie du présent document.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds, lequel peut excéder 70 % au cours d'une année, indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs gère activement le portefeuille du Fonds. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds au cours d'une année est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont importants pendant l'année, et plus grandes sont les chances pour un investisseur de recevoir des distributions imposables au cours de cette même année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** dans la première partie du présent document.

Compte tenu de certaines conditions du marché, le Fonds peut investir une partie de son actif dans des titres à court terme ou dans d'autres titres de créance.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié à la liquidité
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la spécialisation

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique **Risques propres à chaque Fonds** de la première partie du présent document.

Le présent document contient de l'information propre au Fonds communications et divertissement TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir pour les investisseurs disposés à investir à long terme qui :

- veulent participer au secteur dynamique du divertissement et des communications
- sont disposés à accepter une certaine volatilité à court terme en vue de rendements supérieurs à long terme
- contribuent au volet croissance d'un portefeuille diversifié
- sont disposés à accepter un niveau de risque élevé

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net et de gains en capital nets réalisés annuellement en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts des Séries est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

| | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------------|-------|-------|--------|--------|
| Série Investisseurs (\$) | 27,47 | 86,60 | 151,79 | 345,51 |
| Série Institutionnelle (\$) | 12,10 | 38,13 | 66,83 | 152,13 |

Se reporter à la rubrique **Frais** de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.



Fonds Mutuels

Détail du Fonds

| | |
|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de fonds | Science et technologie |
| Titres offerts | Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs (\$CA) (\$US) Série Institutionnelle (\$CA) (\$US) |
| Date de mise en marché | Série Investisseurs – Le 4 janvier 1994 Série Institutionnelle – Le 18 octobre 2000 Le Fonds a été créé le 15 décembre 1993. |
| Conseiller en valeurs | T. Rowe Price Associates, Inc. (Baltimore, É.-U.) |
| Frais de gestion | Série Investisseurs – Jusqu'à 2,25 % (TPS et TVH en sus) Série Institutionnelle – Jusqu'à 1,50 % (TPS et TVH en sus) |
| Frais d'administration | Série Investisseurs – 0,30 % (TPS et TVH en sus) |

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés engagées dans la recherche, le développement, la production ou la distribution de produits ou de services dans le domaine des sciences et de la technologie.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant au moins 65 % de l'actif total du Fonds dans les actions ordinaires de sociétés dont il s'attend à ce qu'elles profitent du développement, des progrès et de l'utilisation de la science et de la technologie. Certaines industries incluses dans le portefeuille œuvrent, entre autres, dans le domaine de l'électronique (y compris le matériel, les logiciels et les composantes), des communications, du commerce électronique, des services d'information et dans les médias. Le choix des titres indique habituellement une stratégie de croissance reposant sur la recherche intensive qui évalue les perspectives fondamentales pour des bénéfices supérieurs à la moyenne. Les placements peuvent varier entre des petites sociétés qui n'ont pas encore atteint leur rendement normal et qui élaborent de nouvelles technologies et des sociétés de premier ordre qui ont des antécédents établis d'élaboration et de commercialisation des technologies.

Le Fonds peut également investir dans des actions étrangères, des actions privilégiées, des titres hybrides, des titres convertibles et des bons de souscription. Tout en cherchant à gérer le risque, le Fonds recherche une forte croissance en se concentrant sur des occasions de placement dans le secteur des sciences et de la technologie.

Pour atteindre son objectif de placement, le conseiller en valeurs peut, à sa discrétion, acheter des titres qui ne respectent pas les critères normaux de placement, dont la description est faite ci-dessus, lorsqu'il perçoit une occasion de gains extraordinaire. Ces situations extraordinaires peuvent survenir lorsque la direction du Fonds est d'avis que la valeur d'un titre pourrait augmenter pour divers motifs, notamment un changement de la direction, un événement extraordinaire affectant l'entreprise ou un déséquilibre temporaire de l'offre ou de la demande sur ce titre.

Le Fonds peut vendre des titres pour diverses raisons, notamment pour réaliser des gains, limiter ses pertes ou redéployer les actifs afin de profiter d'occasions plus intéressantes.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options et de contrats à terme ou à livrer, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres de participation sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre de participation en question)
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises
- augmenter le revenu
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres

Le présent document contient de l'information propre au Fonds science et technologie TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de Votre guide pour la compréhension des profils de Fonds* dans la première partie du présent document.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds, lequel peut excéder 70 % au cours d'une année, indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs gère activement le portefeuille du Fonds. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds au cours d'une année est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont importants pendant l'année, et plus grandes sont les chances pour un investisseur de recevoir des distributions imposables au cours de cette même année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* dans la première partie du présent document.

Compte tenu de certaines conditions du marché, le Fonds peut investir une partie de son actif dans des titres à court terme ou dans d'autres titres de créance.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié à la liquidité
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique *Risques propres à chaque Fonds* de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir pour les investisseurs disposés à investir à long terme qui :

- souhaitent une exposition au secteur en croissance rapide et en constante transformation des sciences et de la technologie
- contribuent au volet croissance d'un portefeuille diversifié
- sont disposés à accepter une certaine volatilité à court terme en vue de rendements supérieurs à long terme
- sont disposés à accepter un niveau de risque élevé

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net et de gains en capital nets réalisés annuellement en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts des Séries est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

| | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------------|-------|-------|--------|--------|
| Série Investisseurs (\$) | 27,47 | 86,60 | 151,79 | 345,51 |
| Série Institutionnelle (\$) | 12,10 | 38,13 | 66,83 | 152,13 |

Se reporter à la rubrique *Frais* de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.



Le présent document contient de l'information propre au Fonds science et technologie TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Détail du Fonds

| | |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de fonds | Soins de santé |
| Titres offerts | Parts de fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs (\$CA) (\$US) Série Institutionnelle (\$CA) (\$US) Série O (\$CA) |
| Date de mise en marché | Série Investisseurs – Le 30 octobre 1996 Série Institutionnelle – Le 18 octobre 2000 Série O – Le 10 juin 2010 (placées au moyen d'une dispense de prospectus avant le 21 juillet 2010) Le Fonds a été créé le 20 septembre 1996. |
| Conseiller en valeurs | T. Rowe Price Associates, Inc. (Baltimore, É.-U.) |
| Frais de gestion | Série Investisseurs – Jusqu'à 2,25 % (TPS et TVH en sus) Série Institutionnelle – Jusqu'à 1,50 % (TPS et TVH en sus) Série O – Négociés avec le gérant et payés directement au gérant par les porteurs de parts |
| Frais d'administration | Série Investisseurs – 0,30 % (TPS et TVH en sus) |

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés situées aux États-Unis et dans d'autres pays, et engagées dans la recherche, le développement, la production ou la distribution de produits ou de services ayant trait aux soins de santé, à la médecine ou aux sciences de la vie. Les sociétés du secteur des sciences de la santé sont définies comme des sociétés qui engagent ou qui tirent au moins 50 % de leur actif, revenu ou bénéfice d'exploitation des activités décrites ci-dessus.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant au moins 65 % de l'actif total du Fonds dans des actions ordinaires de sociétés œuvrant dans la recherche, le développement, la production ou la distribution de produits ou de services reliés aux soins de santé, à la médecine ou aux sciences de la vie. Le conseiller en valeurs divise le secteur des sciences de la santé en quatre principaux secteurs : les sociétés pharmaceutiques, les services de soins de santé, les produits et instruments et la biotechnologie. Le choix des actions repose sur une analyse fondamentale ascendante visant à déterminer les sociétés de haute qualité, ainsi que les

occasions d'investissement les plus convaincantes, en utilisant principalement pour la sélection des actions une approche mettant l'accent sur la croissance; une approche mettant l'accent sur la valeur peut être préconisée lorsque la valeur des titres semble être exceptionnellement élevée. Le Fonds peut aussi investir dans des actions étrangères, des actions privilégiées, des titres convertibles, des bons de souscription, des titres à revenu fixe et des titres hybrides.

Pour atteindre son objectif de placement, le conseiller en valeurs peut, à sa discrétion, acheter des titres qui ne respectent pas les critères normaux de placement, dont la description est faite ci-dessus, lorsqu'il perçoit une occasion de gains extraordinaire. Ces situations extraordinaires peuvent survenir lorsque le conseiller en valeurs est d'avis que la valeur d'un titre pourrait augmenter pour divers motifs, notamment un changement de la direction, un événement extraordinaire affectant l'entreprise ou un déséquilibre temporaire de l'offre ou de la demande sur ce titre.

Le Fonds peut vendre des titres pour diverses raisons, notamment pour réaliser des gains, limiter ses pertes ou redéployer les actifs afin de profiter d'occasions plus intéressantes.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options et de contrats à terme ou à livrer, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres de participation sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un

Le présent document contient de l'information propre au Fonds sciences de la santé TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

placement dans des instruments dérivés que d’avoir la propriété du titre de participation en question)

- réduire le risque lié aux fluctuations de devises
- augmenter le revenu
- fournir une protection contre le risque de baisse d’un ou de plusieurs titres

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s’inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de Votre guide pour la compréhension des profils de Fonds* dans la première partie du présent document.

Compte tenu de certaines conditions du marché, le Fonds peut investir une partie de son actif dans des titres à court terme ou dans d’autres titres de créance.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié à la liquidité
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Ces facteurs de risque et d’autres facteurs de risque, qui peuvent également s’appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique *Risques propres à chaque Fonds* de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir pour les investisseurs disposés à investir à long terme qui :

- souhaitent une exposition au secteur en rapide évolution des sciences de la santé
- contribuent au volet croissance d’un portefeuille diversifié
- sont disposés à accepter une certaine volatilité à court terme en vue de rendements supérieurs à long terme
- sont disposés à accepter un niveau de risque élevé

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net et de gains en capital nets réalisés annuellement en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d’un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d’un placement dans ce Fonds par rapport au coût d’un placement dans d’autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts des Séries est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu’au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

| | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-----------------------------|-------|-------|--------|--------|
| Série Investisseurs (\$) | 27,47 | 86,60 | 151,79 | 345,51 |
| Série Institutionnelle (\$) | 12,10 | 38,13 | 66,83 | 152,13 |

Se reporter à la rubrique *Frais* de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.



Le présent document contient de l’information propre au Fonds sciences de la santé TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l’information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

GÉRANT

Gestion de Placements TD Inc.

ADRESSE D'ENVOI

Gestion de Placements TD Inc.
Toronto Dominion Bank Tower
Toronto-Dominion Centre
C.P. 100
Toronto (Ontario) M5K 1G8

TÉLÉPHONE

1-800-409-7125 (français)

1-800-386-3757 (anglais)

1-800-288-1177 (chinois)

INTERNET

Site : www.tdassetmanagement.com

Courriel : td.mutualfunds@td.com

EN PERSONNE

Visitez votre succursale de TD Canada Trust.

Les Fonds mutuels TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Fonds mutuels TD est une marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion, utilisée sous licence.

